Fiche de procédure

Informations de base

DEA - Procédure d'acte délégué 2023/2680(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Précision des conditions dans lesquelles une personne est réputée indépendante à la fois de l?autorité de résolution et de la contrepartie centrale, la méthode à utiliser pour évaluer la valeur de l?actif et du passif de la contrepartie centrale, la séparation des valorisations, la méthode à utiliser pour calculer le coussin pour pertes supplémentaires à intégrer dans les valorisations provisoires, et la méthode à utiliser pour effectuer la valorisation aux fins de l?application du principe selon lequel aucun créancier ne peut être plus mal traité qu?en cas de liquidation Complétant 2016/0365(COD) Sujet 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière	

Portail de documentation

Document de base non législatif		C(2023)02782	03/05/2023	EC	